



Paris, le 31 MAI 2016

Madame,

Le 19 mai dernier, sur le blog du Parti de Gauche, vous avez exprimé les raisons pour lesquelles vous vous êtes opposée à l'adhésion au SEDIF, de l'EPT Paris Est Marne & Bois.

Au terme de votre logorrhée habituelle de dénigrement du SEDIF et de son délégataire, vous qualifiez « d'empressée » la délibération d'adhésion prise par l'EPT et faites l'éloge de la régie.

Et réclamez encore un débat sur le mode de gestion du service public de l'eau !

Sans doute avez-vous déjà oublié que ce débat a été tranché démocratiquement et sans équivoque par le SEDIF en décembre 2008, avant le lancement d'un appel d'offre conclu en 2010 par un nouveau contrat de DSP entré en vigueur en janvier 2011 pour 12 ans.

L'EPT a sans doute estimé qu'il n'y avait aucune raison de remettre en cause ce choix, que le service public de l'eau était assuré dans d'excellentes conditions et que rien ne justifiait de retarder cette adhésion, qui permet par ailleurs l'accueil au SEDIF de Saint-Maur des Fossés, sa 150<sup>ème</sup> commune, qui abandonne la régie.

Quant à la pertinence de ce modèle, deux exemples proches de vous devraient vous conduire à plus de modestie, à défaut de discernement.

Celle des Lacs de l'Essonne, animée à l'époque par le gendre Front de Gauche de M. MÉLENCHON, Gabriel AMARD, piteusement chassé du paysage politique local, et qui a laissé à la régie une dette 10 millions d'euros, n'a fait aucun investissement et a menti aux usagers.

Celle des Eaux de Paris, pour laquelle je vous invite à méditer les ultimes conclusions du rapport de juin 2014 de la Chambre régionale des comptes :

*« S'agissant des dépenses, celles-ci augmentent également régulièrement du fait, notamment, de la hausse des charges de personnel liées à la nécessaire harmonisation des conditions de rémunération des agents transférés par les trois sociétés précédemment gestionnaires du réseau.*

*L'importante des excédents dégagés durant les trois premières années d'activités est également liée à la faiblesse du taux de réalisation des programmes d'investissement inscrits dans les budgets.*

*La diminution de l'excédent va contraindre Eau de Paris, au cours des prochaines années, à envisager d'augmenter ses tarifs et à recouvrir à l'emprunt. »*

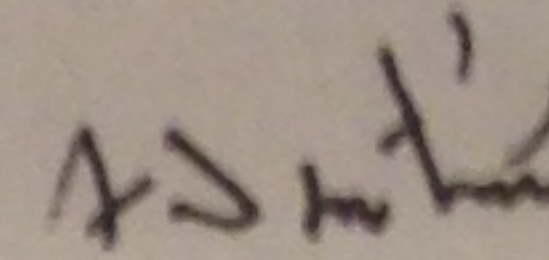
Nous vous avons déjà expliqué par ailleurs à de nombreuses reprises que la comparaison du prix de l'eau entre PARIS et le SEDIF avait ses limites, compte tenu des conditions d'exploitation et d'une qualité de la ressource totalement différentes pour Paris.

Mais rien n'y fait, votre enfermement idéologique est désespérant.

Alors de grâce, épargnez nous vos leçons de gestion, et réservez l'insignifiance de vos propos au cercle de plus en plus restreint de vos amis politiques.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs possible.

Le Président,



**André SANTINI**

Ancien Ministre

Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

**Madame Delphine FENASSE**  
Conseillère municipale  
Déléguée titulaire au SEDIF  
2 bis rue des Alouettes  
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS